

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 28764

Numéro SIREN : 824 529 986

Nom ou dénomination : FrenchFood Capital

Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2018 sous le numéro de dépôt 47969

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

DATE DEPOT : 28-06-2018

N° DE DEPOT : 047969

N° GESTION : 2016B28764

N° SIREN : 824529986

DENOMINATION : FrenchFood Capital

ADRESSE : 2 avenue de Messine 75008 Paris

MILLESIME : 2017

SAS FRENCHFOOD CAPITAL

2 avenue de Messine

75008 PARIS

COMPTES ANNUELS

Exercice du 15/12/2016 au 31/12/2017

Certifié conforme
à l'original


Bilan Actif

Etat exprimé en euros		31/12/2017			Net
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	
Capital souscrit non appelé (1)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	65 848	6 781	59 067	
	Autres immobilisations corporelles				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	22 195		22 195	
	TOTAL (II)	88 043	6 781	81 262	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés	36 089		36 089	
	Autres créances	18 530		18 530	
	Capital souscrit appelé, non versé				
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	92 645	219	92 427	
	DISPONIBILITES	318 195		318 195	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	182		182	
	TOTAL (III)	465 640	219	465 422	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecarts de conversion actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I à VI)		553 683	7 000	546 684	

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros

31/12/2017

Capitaux Propres	Capital social ou individuel Primes d'émission, de fusion, d'apport ... Ecart de réévaluation	400 000	
	RESERVES Réserve légale Réserves statutaires ou contractuelles Réserves réglementées Autres réserves Report à nouveau Résultat de l'exercice Subventions d'investissement Provisions réglementées	(171 576)	
	Total des capitaux propres	228 424	
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2) Emprunts et dettes financières divers Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	99 950	
	DETTES D'EXPLOITATION Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales	168 369 49 940	
	DETTES DIVERSES Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	318 259	
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	546 684	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		(171 575,75)	0,00
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		318 259	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2017

		France	Exportation	13 mois	0 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)	647 438		647 438	
	Montant net du chiffre d'affaires	647 438		647 438	
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
	Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges			44 535	
	Autres produits			105	
	Total des produits d'exploitation (1)			692 078	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			480 660	
	Impôts, taxes et versements assimilés			90 952	
	Salaires et traitements			199 978	
	Charges sociales du personnel			85 064	
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations			6 781	
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
	- sur immobilisations				
	- sur actif circulant				
	Dotations aux provisions				
	Autres charges			1	
	Total des charges d'exploitation (2)			863 435	
RESULTAT D'EXPLOITATION				(171 357)	

Compte de Résultat 2/2

Etat exprimé en euros

31/12/2017

RESULTAT D'EXPLOITATION		(171 357)	
Opéra- comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée		
	Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	219	
	Total des charges financières	219	
RESULTAT FINANCIER		(219)	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(171 576)	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	1 856	
	Total des produits exceptionnels	1 856	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	1 856	
	Total des charges exceptionnelles	1 856	
RESULTAT EXCEPTIONNEL			
PARTICIPATION DES SALAIRES IMPOTS SUR LES BENEFICES			
TOTAL DES PRODUITS		693 935	
TOTAL DES CHARGES		865 510	
RESULTAT DE L'EXERCICE		(171 576)	

(1) dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs

(3) dont produits concernant les entreprises liées

(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Préambule

Les notes ou tableaux présentés ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels de l'entreprise FrenchFood Capital SAS relatifs à l'exercice du 15/12/2016 au 31/12/2017 se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan : **546 684 euros**

Chiffre d'affaires : **647 438 euros**

Résultat net comptable : **-171 576 euros**

1 - Faits caractéristiques, principes comptables, méthodes d'évaluation, comparabilité des comptes

Faits caractéristiques de l'exercice

La société FrenchFood Capital SAS a été immatriculée le 15 décembre 2016, son premier exercice comptable clôture le 31 décembre 2017.

Les associés de la société FrenchFood Capital SAS ont décidé d'augmenter le capital social de cette dernière à deux reprises :

- En date du 30 janvier 2017, pour porter le capital social de 10 000 euros à 300 000 euros, par voie d'émission de 290 000 actions nouvelles émises à la valeur nominale de 1 euro avec maintien de droit préférentiel de souscription.

- En date du 1er décembre 2017, pour porter le capital social de 300 000 euros à 400 000 euros, par voie d'émission de 100 000 actions nouvelles émises à la valeur nominale de 1 euro.

La libération de l'ensemble de ces apports en numéraire a été réalisée au cours de l'exercice.

Référentiel, principe et méthodes d'évaluation (options, dérogations, exceptions)

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 et 121-5 et suivants du plan comptable général 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29 novembre 1983, ainsi que du règlement ANC 2016-07 relatif à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Le bilan de l'exercice présente un total de **546 684 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **693 935 euros** et un total **charges** de **865 510 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **-171 576 euros**.

L'exercice considéré débute le **15/12/2016** et finit le **31/12/2017**.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base:

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les méthodes d'évaluation utilisées concernant :

- les immobilisations,
- les créances,
- les provisions,

sont conformes aux recommandations du Conseil National de la Comptabilité et de l'Ordre des Experts-Comptables.

2 - Notes relatives aux postes de bilan

Immobilisations corporelles et incorporelles

Investissements (Cf. tableau joint)

Amortissements (Cf. tableau joint)

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée normale d'utilisation des biens. Il n'a été identifié dans les comptes sociaux aucun composant :

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

- Agencements et installations : 10 ans,
- Matériel de bureau & informatique : 3 ou 5 ans,
- Mobilier : 5 ou 8 ans.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les dettes, créances libellées en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours du dernier jour de l'exercice. La différence résultant de cette actualisation est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes de change latentes font l'objet d'une provision pour risque.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Capitaux propres

Capital social

Il se compose de 400 000 actions d'une valeur nominale de 1 euro entièrement libérées.

Variation des Capitaux Propres (cf. tableau joint)

Provisions pour risques et charges

Néant.

Dettes (Cf. tableaux joints)

Autres informations

Détail des charges comptabilisées d'avance et des charges à payer (Cf. tableaux joints).

3 - Notes relatives au compte de résultat

Charges et produits exceptionnels

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les charges et produits exceptionnels correspondent à des cessions d'immobilisations financières.

Crédit d'impôt compétitivité emploi

Conformément à la note d'information de l'ANC en date du 28 février 2013, le Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi (CICE) est comptabilisé en diminution des charges de personnel.

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017, la société a comptabilisé un CICE de 167 euros.

4 - Autres informations

Evènements postérieurs à la clôture de l'exercice

Néant.

Engagement reçu

Garantie de paiement de loyers pour 88 780 euros.

Engagement donné

Nantissement de compte de titres financiers au profit de la banque à la garantie de l'obligation mentionnée ci-dessus.

Sociétés consolidantes, filiales, participations et entreprises liées

Filiales et participations

Aucune filiale et participation n'est détenue par la société au 31 décembre 2017.

Informations relatives aux entreprises liées (Cf. tableau joint).

Effectifs

L'effectif moyen sur l'exercice est de 2.5 salariés.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Honoraires du commissaire aux comptes:

Les honoraires du commissaire aux comptes figurent au compte de résultat, au titre du contrôle légal des comptes de l'exercice, s'élèvent à 6 000 euros.

ANNEXE - Elément 2

Immobilisations

Etat exprimé en euros

Etat exprimé en euros		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2017
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres						
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers			24 323			24 323
	Matériel de transport						
	Matériel de bureau, mobilier			53 705		12 180	41 525
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			78 028		12 180	65 848
FINANCIERES	Participations évaluées en équivalence						
	Autres participations						
	Autres titres immobilisés			1 856		1 856	
	Prêts et autres immobilisations financières			22 195			22 195
		TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES			24 051		1 856
TOTAL				102 079		14 036	88 043

ANNEXE - Elément 3

Amortissements

Etat exprimé en euros		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2017			
			Dotations	Diminutions				
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement							
	Autres							
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES							
CORPORELLES	Terrains							
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement							
	Instal technique, matériel outillage industriels							
	Autres Instal., agencement, aménagement divers		1 883		1 883			
	Matériel de transport							
	Matériel de bureau, mobilier		4 898		4 898			
	Emballages récupérables et divers							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			6 781		6 781			
TOTAL			6 781		6 781			
		Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires						
		Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
		Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement								
Autres immobilisations incorporelles								
TOTAL IMMOB INCORPORELLES								
Terrains								
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, aménag.								
Instal. technique matériel outillage industriels								
Instal générales Agencet aménagt divers								
Matériel de transport								
Matériel de bureau, informatique, mobilier								
Emballages récupérables, divers								
TOTAL IMMOB CORPORELLES								
Frais d'acquisition de titres de participation								
TOTAL								
TOTAL GENERAL NON VENTILE								

ANNEXE - Elément 4

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2017
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations 				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres		219		219
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION		219		219
TOTAL GENERAL			219		219
Dont dotations et reprises 			219		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

ANNEXE - Elément 5

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros

31/12/2017

1 an au plus

plus d'1 an

CREANCES		31/12/2017	1 an au plus	plus d'1 an
	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	22 195		22 195
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	36 089	36 089	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	7 147	7 147	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	167	167	
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers	11 216	11 216	
	Charges constatées d'avances	182	182	
	TOTAL DES CREANCES	76 995	54 800	22 195
(1)	Prêts accordés en cours d'exercice			
(1)	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

31/12/2017

1 an au plus

1 à 5 ans

plus de 5 ans

DETTES		31/12/2017	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
	Emprunts obligataires convertibles (1)				
	Autres emprunts obligataires (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine (1)				
	Emp. dettes ets de crédit à plus 1an à l'origine (1)				
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)				
	Fournisseurs et comptes rattachés	168 369	168 369		
	Personnel et comptes rattachés	2 519	2 519		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	39 172	39 172		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée	7 147	7 147		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	1 103	1 103		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés (2)	99 950	99 950		
	Autres dettes				
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	318 259	318 259		
(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1)	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
(2)	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

ANNEXE - Elément 6.10

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

31/12/2017

Total des Produits à recevoir		167
Autres créances		167
<i>ETAT PRODUITS A RECEVOIR</i>	<i>167</i>	

ANNEXE - Elément 6.11

Charges à payer

Etat exprimé en euros

31/12/2017

Total des Charges à payer		46 195
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		43 902
<i>FOURNISS.FACTURES NON PARVENUE</i>	<i>43 902</i>	
Dettes fiscales et sociales		2 293
<i>CONGES A PAYER</i>	<i>1 256</i>	
<i>CHARG.SOCIALES/PROV.CONG.PAYES</i>	<i>533</i>	
<i>CHARG.FISCALES/PROV.CONG.PAYES</i>	<i>167</i>	
<i>ETAT CHARGES A PAYER</i>	<i>337</i>	

ANNEXE - Élément 6.12

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros	Période	Montants	31/12/2017
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION		182	182
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			182

Variations des Capitaux Propres

Etat exprimé en euros

	Capitaux propres clôture	Affectation du résultat N-1 ¹	Apports avec effet rétroactif	Variations en cours d'exercice ²	Capitaux propres clôture 31/12/2017
Capital social				400 000	400 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...					
Ecart de réévaluation					
Réserve légale					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves réglementées					
Autres réserves					
Report à nouveau					
Résultat de l'exercice				(171 576)	(171 576)
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL				228 424	228 424

Date de l'assemblée générale

Dividendes attribués

¹ dont dividende provenant du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après affectation du résultat n-1

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports avec effet rétroactif

² Dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice

Variation des capitaux propres au cours de l'exercice hors opérations de structure 228 424

« FRENCHFOOD CAPITAL »

SAS AU CAPITAL DE 400 000 €

SIEGE SOCIAL : 2 AVENUE DE MESSINE

75008 PARIS

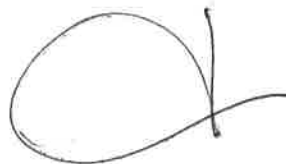
RCS PARIS 824 529 986

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS
LE 31/12/2017 ET RESOLUTION VOTEE PAR
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 20 JUIN 2018**

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

L'assemblée générale décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 171 576 € au report à nouveau,

L'assemblée générale prend acte que s'agissant du premier exercice social, il n'a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'a' or 'd' shape followed by a short horizontal stroke.

« FRENCHFOOD CAPITAL »

SAS AU CAPITAL DE 400 000 €

SIEGE SOCIAL : 2 AVENUE DE MESSINE

75008 PARIS

RCS PARIS 824 529 986

**RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31 DECEMBRE 2017**

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire en application des statuts et de l'article L 227-9 du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Nous vous rappelons que les convocations à la présente assemblée vous ont été régulièrement adressées conformément aux dispositions statutaires.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Au cours de ce premier exercice social, notre société a démarré son activité de conseil, et gestion dans le domaine financier.

Hormis le transfert du siège social décidé le 28 février 2017 et la décision d'augmentation du capital social intervenue le 1^{er} décembre 2017, les faits marquants de l'activité sociale au cours de l'exercice écoulé sont :

- Notre Société est agréée depuis mars 2017 auprès de l'AMF en qualité de société de gestion de portefeuille de fonds d'investissement alternatifs ("FIA"),
- Notre Société gère depuis le 17 juillet 2017 le fonds professionnel de capital investissement FrenchFood Capital I.

EVENEMENTS INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement intervenu depuis la clôture de l'exercice social le 31 décembre 2017 n'est à signaler dans ce rapport.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Il est précisé en application de l'article L 232-1 du Code de commerce, que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

La Société continue de gérer le fonds professionnel de capital investissement FrenchFood Capital I pour lequel un deuxième closing a été fixé au 4 juin 2018.

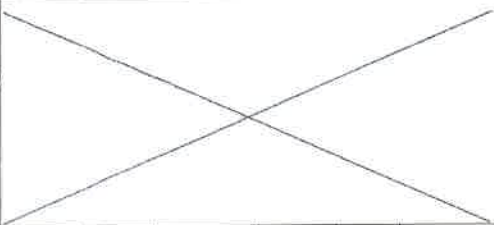
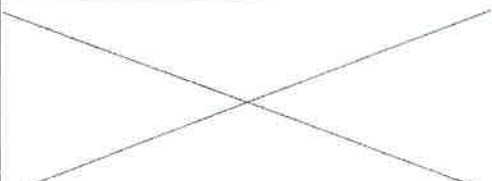
Un troisième closing est prévu au deuxième semestre 2018 pour atteindre un engagement global de 120m€.

INFORMATION SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

En application des dispositions du Code de commerce, nous vous indiquons la décomposition, conformément aux modèles établis par l'arrêté du 20 mars 2017 des délais de paiement de nos fournisseurs et clients, faisant apparaître :

- les factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu,
- les factures reçues et émises ayant connu un retard de paiement au cours de l'exercice.

Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu (tableau prévu au I de l'article D. 441-4)

	Article D. 441 1.- 1 ^o : Factures <u>reçues</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Article D. 441 1." 2 ^o : Factures <u>émises</u> non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 Jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranches de retard de paiement												
Nombre de factures concernées	8					17	1					1
Montant total des factures concernées (préciser : HT ou TTC)	34 560€ TTC	26 812 € TTC	52 200€ TTC	188€ TTC	10 707€ TTC	14,79%	6 129€ TTC		29 960€ TTC			29 960€ TTC
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (préciser : HT ou TTC)	5,69% TTC	4,41% TTC	8,59% TTC	0,03% TTC	1,76% TTC	14,79% TTC						
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (préciser : HT ou TTC)							0,89% TTC	4,33% TTC				4,33% TTC



EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017 :

Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 647 438 euros ;

Le total des produits d'exploitation s'élève à 44 640 euros ;

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 863 435 euros ;

Le résultat d'exploitation ressort à -171 357 euros ;

Le montant des traitements et salaires s'élève à 199 978 euros ;

Le montant des charges sociales s'élève à 85 064 euros ;

Il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire.

Compte tenu d'un résultat financier de -219 euros, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à -171 576 euros.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel nul, le résultat de l'exercice se solde par une perte de 171 576 euros.

Au 31 décembre 2017, le total du bilan de la Société s'élevait à 546 684 euros.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017 ont été arrêtés conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 171 576 € au report à nouveau,

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

S'agissant du premier exercice social, il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons maintenant vous donner lecture du rapport général de votre Commissaire aux comptes et de son rapport spécial sur les conventions visées aux articles L 227-10 et suivants du Code de commerce.

Nous vous demanderons également de prendre acte en tant que de besoin de la fixation par le Directoire, conformément aux dispositions de l'article 16-1 des statuts, de la rémunération brute de 58 152,24€ versée à Mr Laurent PLANTIER au titre de ses fonctions de Directeur Général pour l'exercice 2017, ainsi que de l'absence de rémunération de Mr Paul MOUTINHO au titre de ses fonctions de Président pour l'exercice 2017.

Telle est la portée des résolutions qui sont soumises à votre approbation dans le cadre de la présente assemblée générale et que je vous demande de bien vouloir adopter.

Le Président
Paul MOUTINHO



FRENCHFOOD CAPITAL

Société par actions simplifiée

2, avenue de Messine

75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

FRENCHFOOD CAPITAL

Société par actions simplifiée

2 avenue de Messine

75008 Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux associés de la société FRENCHFOOD CAPITAL

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société FRENCH FOOD CAPITAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, et sur la présentation d'ensemble des comptes

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments

collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 12 juin 2018

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés



Thierry BILLAC